Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	FGSDG blanc rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	societe de peche de l isere	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
25082018	alpe d'huez	lac gary	1			une depose au lac gary pour alevinage du lac
reporté au 1/09/18 cause météo						

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 464 / 2018

Suivi par : C. Bourgeois

à Gap, le N A2018

Le Directeur,

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE

PARC NATIONAL DES ECRINS

COPIE secteur OISANS/VALBONNAIS